

## MODULE DE FORMATION – FICHE 2

# Le système carte verte et le Règlement Général de 9h30 à 16h30

Le Bureau Central Français propose un module d'information au système de la carte verte.  
Il s'adresse à des collaborateurs débutants en matière de gestion des sinistres internationaux.

- Il vise à:
- 1) Replacer le système carte verte dans l'ensemble des régimes qui s'appliquent aux accidents internationaux et à souligner ses spécificités.
  - 2) Rappeler les dispositions importantes du Règlement général du Conseil des bureaux.

## PROGRAMME

### 9h30 - 12h30 :      Régimes applicables aux sinistres transfrontaliers

- **Le système carte verte**      historique, objectifs, carte verte et Bureaux nationaux, Conseil des Bureaux, champ géographique
- **Les Directives automobiles**      focus sur la 4ème Directive
- **Cas pratiques**      Règlement général vs 4ème Directive

### 12h30 - 13h45 : déjeuner libre

### 13h45 - 16h30 :      Règlement Général et environnement juridique

- **Dispositions communes à tous les bureaux**
  - ✓ Les correspondants
  - ✓ Le règlement des sinistres : les principes fondamentaux à respecter
  - ✓ Les procédures judiciaires
- **Spécificités liées aux dispositions optionnelles :**
  - ✓ Cartes vertes : émission, valeur, confirmation de la validité, fausses cartes vertes
  - ✓ Stationnement habituel : enquêtes, confirmations de garantie, fausses plaques
- **Autres éléments intervenant dans le règlement des sinistres internationaux**
  - ✓ Loi applicable
  - ✓ Tribunal compétent
- **Cas pratiques**